

E

ditorial

Les contributions publiées dans ce numéro de la Revue ont pour objet de susciter une réflexion sur le droit international humanitaire en Asie. L'Asie ? Un immense continent, d'une diversité à la fois enrichissante et déconcertante. Trop grande et trop diverse pour être « traitée » d'une manière uniforme. Il en est de même du droit international humanitaire : une notion qui couvre aujourd'hui une multitude de problèmes et de questions de toutes sortes. Il n'est pas possible de les aborder toutes dans le cadre d'un tel survol. Et il n'est notamment pas possible d'examiner les réponses que les différentes civilisations et cultures asiatiques apportent à ces questions. Personne n'en voudra au rédacteur de la Revue d'avoir dû faire des choix. Le programme de ce numéro essaie donc de jeter un peu de lumière sur l'une ou l'autre des interrogations que pose le droit international humanitaire dans l'Asie contemporaine, de susciter l'intérêt pour les problèmes causés par sa mise en œuvre en Asie et de soulever quelques questions qui invitent à poursuivre la démarche.

La Revue a invité plusieurs auteurs renommés et originaires de différentes parties de l'Asie à livrer leurs réflexions sur la position du droit international humanitaire sur ce continent. Nous leur sommes reconnaissants d'avoir accepté notre invitation. À côté de ces universitaires, juristes ou militaires qui ont coopéré avec la Revue pour ce numéro, plusieurs collaborateurs du CICR ont, eux aussi, écrit leur analyse de problèmes qu'ils ont eux-mêmes choisis. Délégués chevronnés du CICR, ils ont tous acquis une grande expérience pendant de longs séjours en Asie, parfois dans plusieurs zones de conflit. Nous espérons que la présentation, côte à côte, de réflexions d'auteurs

originaires de différents pays asiatiques, d'une part, et de l'expérience de délégués du CICR ayant un lien particulier avec l'Asie, d'autre part, intéressera le lecteur.

Les Nations Unies ont proclamé l'année 2001 « Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations ». Les textes rassemblés dans ce numéro veulent aussi être une contribution à une meilleure connaissance des civilisations. Savoir plus précisément comment le droit international humanitaire est perçu dans une des grandes régions du monde est d'autant plus nécessaire que l'universalité de certaines valeurs à la base de cette branche du droit est parfois mise en doute par des considérations issues de civilisations ou de cultures régionales. C'est le cas dans certaine partie de l'Asie... et sans doute aussi ailleurs. Quelles conclusions en tirer ?

Dans sa contribution Global norms and international humanitarian law: An Asian perspective, le professeur Ramesh Thakur s'est prononcé sur le sujet : « Ce n'est pas parce que des préceptes moraux varient d'une culture à l'autre que des personnes appartenant à des cultures différentes ne partagent pas certaines valeurs. » (Traduction CICR.) Il n'y a rien à ajouter à ces propos – c'est un excellent point de départ pour développer une notion d'universalité qui tienne compte de la diversité du monde, tout en réaffirmant les valeurs fondamentales que le droit international humanitaire a pour but de protéger.

Comme de coutume, ce numéro inclut également plusieurs contributions hors thème. Dans la rubrique Croix-Rouge et Croissant-Rouge notamment, le lecteur trouvera trois textes de collaborateurs du CICR qui s'expriment tous (et à titre personnel) sur des questions importantes qui préoccupent actuellement le CICR.

LA REVUE